



VILLE DE CREIL

APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION D'UN
LOCAL AFIN D'IMPLANTER UN
« RESTAURANT-BRASSERIE »

SOMMAIRE DU DOSSIER DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL AFIN D'IMPLANTER UN « RESTAURANT-BRASSERIE »

	Page
REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE	2
DOSSIER DE CANDIDATURE	7

Merci de vous bien vouloir lire l'entièreté du dossier d'appel à candidature.



VILLE DE CREIL

REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la redynamisation commerciale du cœur de ville, la commune de Creil, a décidé de favoriser l'installation d'un restaurant-brasserie afin de répondre à un besoin de sa population et des entreprises installées sur la commune. L'objectif est de favoriser l'implantation d'un restaurant, une brasserie dans le centre-ville un local communal.

C'est donc un porteur de projet qui souhaite co-construire un projet avec la ville de Creil qui est recherché.

1.1 La ville de Creil

- Localisation privilégiée : Paris 25 min, Roissy Charles de Gaulle 20 min. Accessibilité autoroutière s'appuyant sur des axes majeurs (A1, A16) qui font de Creil une place d'échanges stratégiques aux portes de l'Île de France.
- Desserte ferroviaire qui voit transiter 20 000 voyageurs par jour et qui sera renforcée dès 2024 avec la réalisation de la liaison Roissy-Picardie ouvrant de nouvelles perspectives de développement.
- A partir de 2027, l'arrivée du TGV permettra d'aller facilement à Lille, Strasbourg ou Marseille.
- Accès facile vers deux aéroports internationaux (Roissy Charles de Gaulle à 25 mn et Beauvais-Tillé à 35 mn).

Lancer son activité à Creil c'est bénéficier d'actions en faveur de la création, de l'implantation et du développement des entreprises, des commerces, et des artisans.

- 1 098 sociétés
- 3 780 salariés (hors services publics, base aérienne, hôpital, CAF...)

La Ville de Creil accompagne les porteurs de projet qui souhaitent ouvrir une **franchise** ou un commerce indépendant.

1.2 Le local :

Le local commercial proposé au porteur de projet se situe dans un bâtiment qui accueillait déjà un restaurant traditionnel sur la place Saint Médard.

La surface du local est de 140 m² d'emprise au sol situé en plein cœur du centre-ville. Le local est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet.

De plus, dans le cadre de l'appel à candidature, la visite du local est obligatoire.

Pour visiter le local : merci de prendre rendez-vous auprès de M. MILOUDI Sylvère par e-mail à l'adresse sylvere.miloudi@mairie-creil.fr ou bien par téléphone au 03.44.29.67.39 ou avec Marie-Odile CLOP, Manager de Centre-Ville, au 03 44 29 67 29



1.3 Le bail Commercial

La commune propose un bail commercial (bail 3/6/9), régit par les dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce. Le bail est spécifique : restauration traditionnelle, brasserie. Il sera rédigé par le bailleur conformément aux règles en vigueur.

1.4 Loyer

Dans le cadre de son soutien au commerce et à l'artisanat, la commune a décidé de proposer un loyer modéré pour la location du local commercial. Ce loyer sera déterminé en fonction du projet proposé par le candidat et des investissements prévus par ce dernier. Les investissements réalisés seront contractuellement inscrits dans le bail en cas de franchise de loyer.

1.5 Le projet

La commune souhaite accompagner un projet de restaurant, brasserie. Ce projet s'inscrit dans une dynamique initiée en 2018 pour redynamiser le Centre-Ville. Elle s'est traduite par l'acquisition d'emplacements stratégiques, de projets de rénovation des façades, action cœur de ville.

L'objectif de la commune est de proposer un nouveau service en accompagnant et soutenant un porteur de projet motivé et dynamique prêt à s'inscrire dans une dynamique plus globale.

Les élus sélectionneront un projet ambitieux et cohérent en adéquation avec les besoins de la commune.

1.6 Produits proposés

La cuisine proposée par le candidat devra être traditionnelle française et maison. La collectivité demandera à son locataire l'utilisation de produit frais.



La collectivité prendra en compte dans son analyse des offres le côté « maison » de la cuisine en accord avec **le décret n° 2014-797 du 11 juillet 2014 relatif à la mention « fait maison » dans les établissements de restauration commerciale ou de vente à emporter de plats préparés.**

La carte devra proposer un nombre de plat limité (4 maximum) mais renouvelés très régulièrement.

1.7 Engagement du porteur de projet

Une fois le candidat retenu, un calendrier opérationnel sera co-construit entre les partenaires impliqués dans ce projet.

Le porteur de projet s'engage à :

- Adapter les horaires d'ouverture sur l'activité restauration,
- Maintenir l'activité de restauration sur la durée du bail,
- Participer à la vie collective du commerce de centre-ville.

2. Les candidatures :

2.1 Projet éligibles :

Création ou développement d'une entreprise commerciale ou artisanale. Immatriculation obligatoire au Registre des Métiers ou Registre du Commerce et des Sociétés

2.2 Modalités et délai de réponse :

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations.

Le dossier de candidature est disponible et téléchargeable sur le site internet de la ville de Creil : <https://www.creil.fr/commerçants-et-artisans>

Pour tout renseignement :

MILOUDI Sylvère, Responsable du service Commerce sylvere.miloudi@mairie-creil.fr

Les candidatures devront être adressées avant le 27 janvier à minuit.

Pour envoyer le dossier :

En cas de dossier format numérique, merci de l'envoyer à :

marie-odile.clop@mairie-creil.fr et sylvere.miloudi@mairie-creil.fr et
corinne.fablet@mairie-creil.fr

En cas de dossier en format papier, merci de l'envoyer à :

Mairie de Creil

Appel à candidature Bar/Brasserie

Place François Mitterrand

60100 Creil

Il sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros (HT).

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

3. Sélection

L'appréciation des dossiers est assurée par les services de la Ville.

Les dossiers seront examinés en séance sur les critères suivants :

- La viabilité économique du projet,
- Le caractère traditionnel de l'offre (Française)
- La qualité et la nature de l'offre proposée,
- L'engagement du porteur de projet sur la fraîcheur des produits.
- L'expérience et la motivation,



DOSSIER DE CANDIDATURE :

Mise à disposition d'un local commercial restaurant brasserie

Merci de nous transmettre un dossier complet reprenant la même nomenclature et répondant aux questions suivantes.

En cas de dossier incomplet, la mairie ne soumettra pas le dossier au comité de sélection

1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom ou raison sociale :

Enseigne :

Domaine :

Adresse du siège social (si différent du local mis à disposition) :

Téléphone :

Email :

Site internet (si existant) :

N° Siret (si existant) :

Forme juridique (si existant) :

Date de création de la structure (si existant) :

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter le projet :

Si oui, par qui ?

Nom, Prénom, fonction et coordonnées du porteur de projet :

.....

.....

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

Description synthétique de l'activité :

.....

Public visé :

.....

Date d'ouverture envisagée :

3. DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTIVITE

- Contexte et objectifs de l'activité (pourquoi votre projet doit-il être retenu ?)
- Description de l'activité (plan d'action/business plan)
- Moyens matériel et humain (CV du porteur de projet/fiches de poste des salariés) mobilisés pour la mise en place de l'activité.
- Budget prévisionnel :

4. CARTES ET PRODUITS

Le professionnel devra nous proposer une carte complète avec des propositions de plat du jour.

Cette carte proposée devra répondre aux obligations légales (DGCCRF) en contenant les prix de vente, litrage et volume pour les boissons et origines des produits quand cela est obligatoire.